

délibération :
D_2023_5_3

L' an deux mille vingt trois, le lundi 05 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Mai 2023

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Validation du plan de
financement et des prestations
du maître d'œuvre pour les
travaux de l'Eglise Saint Hilaire****Pouvoirs :**

Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

Absent(s) :**Excusé(s) :** Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOURNIER Jean Luc**Secrétaire de Séance :** Madame Sophie LALANDREFait et délibéré en mairie les
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

MICHEL CARTERET

Monsieur le Maire rappelle que l'église Saint Hilaire de Mouthiers sur Boëme est classée monument historique, construite au VI siècle, partie intégrante du patrimoine charentais. Cet édifice a fait l'objet d'une reconstruction en 1735 puis d'une autre campagne de réfection du chevet en 1977. L'église est globalement dans un état sanitaire satisfaisant mais présente néanmoins des travaux d'assainissement, et l'humidité excessive des maçonneries ont pour conséquence des défaillances : joint en ciment, absence de récupération des eaux pluviales mouillant les contreforts et bases des murs, mauvaise ventilation de l'église, renforcement de la charpente en croisillons, reprise de toiture en lause du chevet.

Un diagnostic de l'église a été réalisé en 2019 par le cabinet Architecture Patrimoine et Paysage avec une estimation des travaux répartie en trois tranches pour assurer le bon état de cet édifice. Un avis favorable avait été donné par la DRAC le 20 août 2020 sur les préconisations faites.

En 2021, des travaux d'urgence de traitement d'infiltration ont été réalisés par l'entreprise Paurion.

En 2023, compte tenu des problématiques toujours présentes d'infiltration d'eau et des moyens financiers de la commune, un redécoupage des tranches des travaux a été fait avec un nouveau chiffrage pour la tranche 1. Cette tranche ferme de travaux d'urgence sera orientée sur les bras du transept (les 2 transepts et absidioles).

Dans le cadre de la restauration de l'église Saint Hilaire de Mouthiers, il est nécessaire d'établir un plan de financement prévisionnel afin de pouvoir déposer des demandes de subvention auprès des organismes financeurs.

Vu la délibération n°D_2016_5_14 du 8 avril 2016 relative aux travaux à effectuer sur l'église,**Vu** la délibération n°D_2017_11_5 du 10 novembre 2017 relative à la sécurisation d'urgence de l'église,**Vu** la délibération n°D_2019_11_2 du 13 décembre 2019 relative à la présentation du diagnostic de l'église Saint Hilaire par le Cabinet Architecture Patrimoine et Paysage,

AR Prefecture016-211602362-20230605-D_2023_5_3-DE
Reçu le 20/06/2023**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL** 2023
OPERATION TRAVAUX URGENCE EGLISE DE MOUTHIERS-SUR-BOEME

MONTANTS DE L'OPERATION HT		TOTAL	FINANCEMENTS		TOTAL
TRANCHE 1 : Travaux d'urgence		99 528	DRAC		60 000
Honoraires ACMH		12 441	CD16		24 510
Honoraires SPS		1 493	REGION		19 363
Hausse et aléas		6 538	Commune		25 620
Assurance dommage ouvrage		5 100			
Publicité marchés		1 000			
Révision prix-travaux 3%		2 986			
TOTAL HT		129 086			
TVA 20%		25 817	FCTVA 16,404%		25 410
TOTAL TTC		154 903	TOTAL TTC		154 903

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables auprès de l'État, la Région, le Département, GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Solidarité, et les autres organismes financeurs,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à engager le marché de maîtrise d'œuvre et SPS nécessaire à l'avancée du dossier d'autorisation de travaux et de préparation des marchés travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 20/06/2023**Le Maire,**
Michel CARTERET